COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

REGLEMENT: DOCUMENT GRAPHIQUE

PAVAGE GENERAL - ECHELLE 2500E

Bourg de Giez
Saint-Gingolph
Le Noyeray
Les Combettes
Englannaz

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du

10 Novembre 2015

arrêtant le projet de PLUi de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy
Mr Le Président
Michel COUTIN

PLUi APPROUVE LE :

20 Octobre 2016
Modification simplifiée n°1 approuvée le 13.07.2017

PIECE DU PLU

4.3.6

Cittànova

Tableau des emplacements réservés sur cette partie du territoire

N° ER	Objet	Commune	Surface m²	N°
30	Aire de tri des déchets	Giez	746	31
29	Aire de tri des déchets	Giez	213	29
32	Aménagement du stationnement	Giez	901	33
28	Aménagement public pour une aire de jeux	Giez	334	28

BOURG DE GIEZ / ST-GINGOLPH

Tableau des emplacements réservés sur cette partie du territoire

N° ER	Objet	Commune	Surface m²	N°
54	Aménagement de la voirie	Saint-Ferréol	245	54
53	Création de voirie	Saint-Ferréol	956	53
9	Aire de tri des déchets	Faverges	141	9

LE NOYERAY

0.1 0 0.1 0.2 0.3 0.4 m

Tableau des emplacements réservés sur cette partie du territoire

N° ER	Objet	Commune	Surface m²
12	Aire de tri des déchets	Faverges	142

LES COMBETTES / ENGLANNAZ

ZONES URBAINES

- UA : Noyau historique de bourg
- UAa : Noyau historique de Faverges
- UAd : Zone urbaine d'ensemble de collectifs
- UAh : Noyau historique de village
- UAp : Grand patrimoine à vocation spécifique
- UApm : Zone urbaine à vocation principale d'habitation, d'équipements collectifs spécialisés dans les services de santé
- UB : Zone urbaine récente à dominante résidentielle dense
- UBh : Zone urbaine récente à dominante résidentielle des hameaux
- UC : Zone urbaine récente à dominante résidentielle peu dense
- UCp : Périmètre de captage en zone urbaine
- UE : Zone urbaine d'équipements d'échelle intercommunale
- UX : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

ZONES A URBANISER ET SECTEURS DE PROJETS

- 1AUa : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUa* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
- 1AUb : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUb* : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à moyen terme
- 1AUbh : zone d'urbanisation future à vocation résidentielle
- 1AUe : zone d'urbanisation future à vocation d'équipement
- 1AUe* : zone d'urbanisation future à vocation touristique
- 1AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
- 1AUX* : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation
- 1AUXim : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques impacté par le risque inondation et soumis à étude environnementale
- 2AUX : zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques à long terme
- 2AU : Zone d'urbanisation future à vocation résidentielle à long terme
- Secteur comportant des orientations d amenagement et de programmation
- Espace de bon fonctionnement des zones humides

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- Ac : Zone agricole accueillant le camping à la ferme
- Aef : Zone agricole à enjeux forts
- Alp : Zone agricole d'alpage
- Ap : Zone agricole à enjeux écologiques et/ou paysagers forts
- Apc : Périmètre de captage en espace agricole
- Ask : Zone agricole à destination de la pratique du ski
- N1A : Espace naturel sensible (Natura 2000, ZNIEFF, corridor écologique...)
- N1B : Espace naturel d'intérêt écologique et paysager permettant les évolutions agricoles et extension bâte limitée
- Nca : Zone naturelle à destination de stockage des déchets
- NcA* : Zone naturelle liée à l'accueil d'une centrale photovoltaïque
- Ng : Zone naturelle liée à l'accueil touristique des grottes de Seythenex
- NhI : Secteur naturel de rivage
- Nj : Secteur naturel pouvant accueillir les loisirs et accueil du public sans infrastructure lourde
- Nj* : Secteur naturel du golf de Giez
- Nj** : Secteur artificiel du plan d'eau de Marlens
- Nl : Secteur naturel du lac d'Annecy
- Np : Secteur d'activité économique psicicole en zone naturelle
- Npc : Périmètre de captage en zone naturelle
- Nr : Zone naturelle liée à l'accueil d'un bâtiment de restauration hors agglomération
- Ns : Domaine skiable
- Nt : Camping et parc résidentiel de loisir
- Nts : Zone naturelle touristique accueillant la pratique du ski alpin
- Nts* : Zone naturelle touristique accueillant la pratique du ski de fond
- Nv : Zone anturelle liée à l'activité de vol libre
- NXa : Zone d'activité spécialisée : carrière
- NXa* : Zone d'activité spécialisée : carrière à l'arrêt

RISQUES NATURELS

- Zone soumise à un risque fort (PPRi)
- Zone soumise à un risque moyen (PPRi)

ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES, A LA TRAME VERTE ET BLEUE ET A LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER

- Cours d'eau
- Espace de bon fonctionnement des zones humides
- Zones humides
- Espace Boisé Classé
- Jardins et balcons paysagers proteges au titre du L123-1-5-III-2
- Noyau ancien à préserver
- Bâtiments à préserver
- Haies et alignements d'arbres protégés
- Patrimoine commun

DISPOSITIONS LIEES AUX VOIES ET INFRASTRUCTURES

- Secteur affecté par le bruit
- Sentier à préserver

DISPOSITIONS LIEES A LA LOI LITTORAL

- Bande des 100m
- Espaces proches du rivage

AUTRES ELEMENTS

- Emplacement réservé
- Linéaire commercial à préserver
- Périmètre de mixité sociale du logement
- Périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Terrain inconstructible au titre du L123-1-5-III-6